

API Particulier

Les données des particuliers pour les administrations

Guide des éditeurs Formulaire de collecte du QF

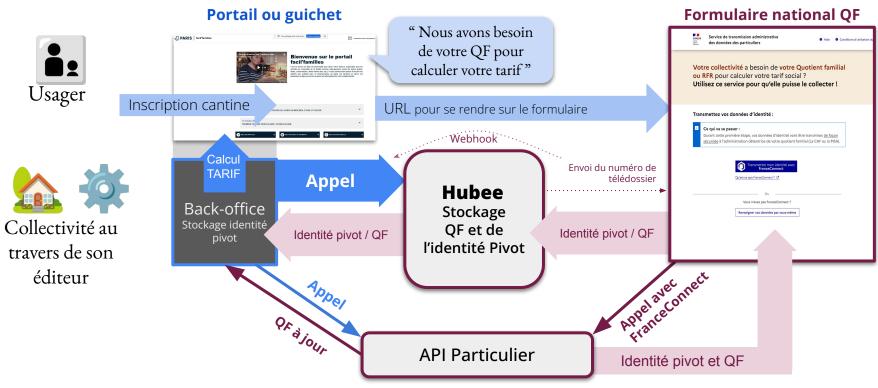
Introduction: description du service

- 1. Les étapes pour intégrer le service dans votre logiciel
- 2. Vos collectivités clientes demandent une habilitation
- 3. Ajout des droits d'accès de vos clients dans votre logiciel
- 4. Rendre accessible le formulaire QF aux usagers finaux
- 5. Réconcilier les identité entre le formulaire QF et votre logiciel
- 6. Prolongement des accès : guide pour vos clients
- 7. Gestion du support des usagers finaux



Introduction: Description du service

Schéma d'explication du service

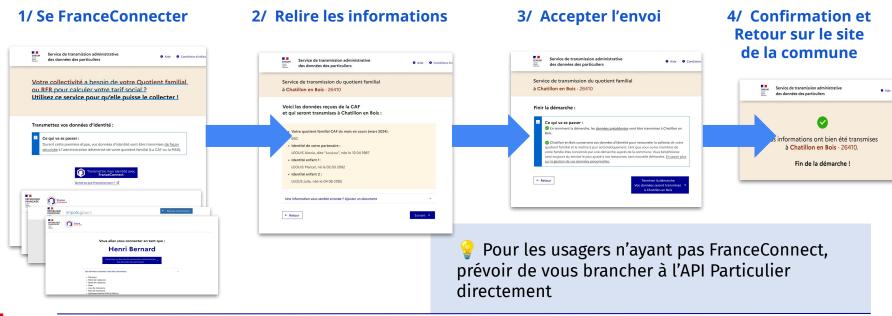




Zoom: Parcours pour les usagers



L'usager final accède au service via FranceConnect.





Les différents acteurs et leur rôle

API Particulier

Opérateur du service et API

Ce service, de la Direction Interministérielle du numérique, administre le bouquet API Particulier et opère ce service.

Rôle dans ce projet :

- Votre point de contact privilégié :
 - pour mettre en place ce service
 - o en cas de problème
- Interlocuteur de vos collectivités clientes pour :
 - o Instruira leur demande d'habilitation ;
 - Valider leur demande de renouvellement d'accès aux données
- API qui permettra de mettre à jour les quotients familiaux à part des identités pivots récupérées.

Datapass

Outil d'habilitation

Ce service, de la DINUM, met à disposition l'outil Datapass permettant de délivrer des habilitations à accéder à des données.

Rôle dans ce projet :

- Vos collectivités clientes vont utiliser Datapass pour déposer leur demande d'habilitation.
- Un formulaire pré-rempli dédié à votre logiciel sera configuré avec vous pour accélérer le processus d'habilitation de vos collectivités clientes.

Hubee

Espace de stockage

Les données des usagers finaux obtenues à partir du formulaire de transmission du QF seront stockées dans Hubee.

Rôle dans ce projet :

- Espace de stockage de la donnée que votre logiciel va interroger
- Transmission de Webook à chaque création de dossier pour vous permettre d'interroger API Particulier au bon moment



1. Les étapes pour intégrer le service dans votre logiciel

1.a. Prendre contact avec API Particulier

Pour proposer le formulaire QF à vos collectivités clientes, vous devez prendre contact avec API Particulier qui est l'interlocuteur principal de ce service.

Contactez API Particulier à cette adresse : api-particulier@api.gouv.fr



1.b. Concevoir le formulaire pré-rempli avec API Particulier

Après votre <u>prise de contact</u> avec API Particulier, la première étape consiste à **concevoir le formulaire pré-rempli Datapass adapté à votre logiciel éditeur** et qui permettra à vos collectivités clientes de s'habiliter beaucoup plus rapidement et en quelques clics!

Pour ce faire, il vous faut compléter ce formulaire :

https://form.typeform.com/to/OJ4rkf5Z

L'équipe API Particulier créera alors le formulaire et le validera avec vous.

Les informations qui vous seront demandées :

- une adresse e-mail "Contact technique" qui sera renseignée dans toutes les habilitations de vos collectivités clientes
- les API de l'API Particulier que votre logiciel éditeur intégrera.



1.c. Intégration technique de Hubee (1/3) Création de compte sur Hubee

* Si vous êtes déjà connecté à Hubee, vous n'avez pas besoin de cette étape 1.c.

Suite à la <u>prise de contact</u> avec API Particulier, Hubee va créer un compte pour votre organisation, en utilisant l'adresse e-mail "contact technique" que vous aurez déterminé en <u>1.b</u>.

Cette création de compte est manuelle. Vous aurez simplement à définir un mot de passe.

Par la suite, chaque demande d'habilitation au service de la part de vos collectivités clientes, sera automatiquement rattachée à votre organisation sur Hubee, puisque votre adresse mail sera en contact technique.



1.c. Intégration technique de Hubee (2/3) Mise en place technique

* Si vous êtes déjà connecté à Hubee, vous n'avez pas besoin de cette étape 1.c.

Un guide technique est disponible sur le dépôt public du projet:

https://github.com/etalab/formulaire-qf/wiki/guide-editeur-hubee



1.c. Intégration technique de Hubee (3/3) Mise en place des webhooks

* Si vous êtes déjà connecté à Hubee, vous n'avez pas besoin de cette étape 1.c.



Cette fonctionnalité n'est pas encore disponible





2. Vos collectivités clientes demandent une habilitation

2.a. Transmettre l'URL du formulaire Datapass à vos collectivités clientes

Vous et API Particulier avez <u>conçu un formulaire d'habilitation</u> Datapass dédié pour votre logiciel éditeur.

Transmettez l'URL du formulaire Datapass d'habilitation à vos clients souhaitant mettre en place le formulaire national de transmission du QF.

Vous avez perdu l'URL de votre modèle Datapass pré-rempli ?

Écrivez au support api-particulier@api.gouv.fr.



2.b. La collectivité complète la demande d'habilitation Datapass

Lors de sa demande d'habilitation, elle aura besoin des informations suivantes :

- Son numéro de SIRET
- Une délibération mentionnant que sa politique tarifaire se base sur le quotient familial CAF/MSA.
- Les personnes clés du projet :
 - Contact demandeur
 Celui qui dépose la demande d'habilitation.
 - Contacts du DPD

Pour le traitement des données personnelles, ce contact doit être distinct du contact métier et du responsable de traitement (souvent le maire pour une commune). Consulter cette page de la Cnil pour en savoir plus.

Pans cette demande, le contact technique n'est pas demandé à la collectivité, car il est déjà pré-rempli, c'est vous en tant qu'éditeur!



2.c. Confirmation de l'habilitation (1/2)

Mail envoyé par API Particulier

De: API Particulier

À: Contact demandeur (collectivité)

Cc: Contact technique (vous en tant qu'éditeur)

Informations transmises:

- Demande d'habilitation API Particulier validée
- Lien vers le jeton API Particulier

Actions attendues:

- De la part de la collectivité : AUCUNE
- De votre part en tant qu'éditeur :
 Récupérer le jeton API Particulier pour l'intégrer
 dans votre logiciel et permettre ainsi la mise à jour
 du QF à partir de l'identité pivot



2.c. Confirmation de l'habilitation (2/2)

Mail envoyé par Hubee

De: Hubee

À: Contact demandeur (collectivité)

En tant qu'éditeur, vous n'êtes pas en copie.

Bonjour,

Un compte utilisateur vient d'être créé à votre nom sur le portail HubEE (Hub d'Échange de l'État).

Vous disposez d'un délai de 48 heures pour créer le mot de passe associé à votre compte.

Si vous avez dépassé le délai, merci de vous rendre sur le portail et cliquer sur lien "Mot de passe oublié" pour relancer la procédure.

Merci de cliquer sur le bouton ci-dessous :

Création du mot de passe

Informations transmises:

Demande de création de mot de passe

Actions attendues:

- De la part de la collectivité:
 La collectivité peut ignorer ce mail, elle n'a pas besoin de mot de passe car elle recevra le QF par votre logiciel.
- De votre part, en tant qu'éditeur :
 Prévenir la collectivité qu'elle n'a rien à faire si elle reçoit le mail. Lui préciser, que comme décrit dans les CGU qu'elle a signées, elle reste responsable de son compte Hubee.



3. Ajoût les droits d'accès de vos clients dans votre logiciel

3.a. Récupérer les credentials Hubee

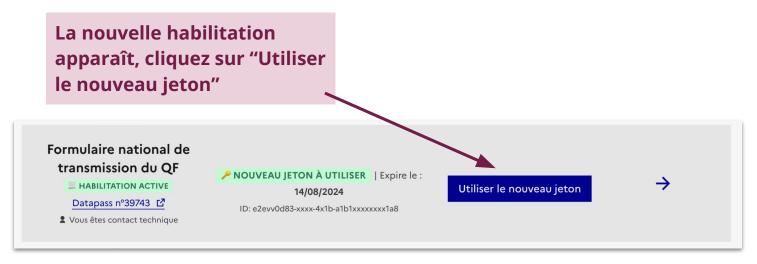
Une fois le <u>mail de confirmation de l'habilitation reçu</u>, vous pouvez récupérer le jeton Hubee de la collectivité depuis votre espace sur <u>Hubee</u> :





3.b. Récupérer le jeton API Particulier

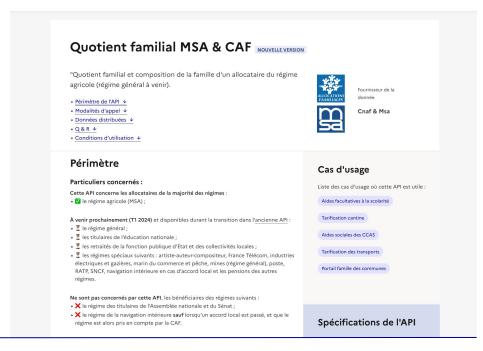
Une fois le <u>mail de confirmation de l'habilitation reçu</u>, vous pouvez récupérer le jeton API Particulier de la collectivité, en cliquant sur le lien transmis dans l'e-mail ou depuis <u>votre compte API Particulier</u>:





3.c. Mettre en place l'API Particulier pour mettre à jour les QF

- <u>Kit de mise en production API</u>
 Particulier
- Doc de l'API Quotient familial :
 - **Documation métier :**https://particulier.api.gouv.fr/catalogue/cnav/quotient-familial-v2
 - Documentation technique:
 https://particulier.api.gouv.fr/devel oppeurs/openapi#tag/Quotient-fa milial/paths/~1api~1v2~1compositi on-familiale-v2/get





Formulaire national QF Interface usager



4. Rendre accessible le formulaire QF aux usagers finaux

4.a. Transmettre l'URL du formulaire

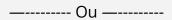
Pour que les usagers finaux complètent le formulaire, il faut leur transmettre le lien URL du formulaire de leur collectivité.

Mettez-l'URL à disposition des usagers finaux :

- Sur les sites internet de la collectivité
- Par e-mail
- Au guichet: En créant un QRcode imprimable.
 Plus d'information page suivante.

© Comment retrouver l'URL du formulaire dédié de la collectivité ?

Rendez-vous sur https://quotient-familial.numerique.gouv.fr sélectionnez votre collectivité dans le menu déroulant et récupérer l'URL du site et le QR code en bas de la page :



- 1- Le début de l'URL est identique : https://quotient-familial.numerique.gouv.fr/collectivities
- 2. Ajouter à la fin le numéro de SIRET de la commune, retrouvable sur l'<u>Annuaire des entreprises</u>: Par exemple pour Paris 1er arrondissement: https://quotient-familial.numerique.gouv/collectivities/21750001600019



4.b. Proposer l'URL par QR Code

Pour permettre aux usagers finaux d'accéder à l'URL facilement, vous pouvez proposer un QR Code en guichet.

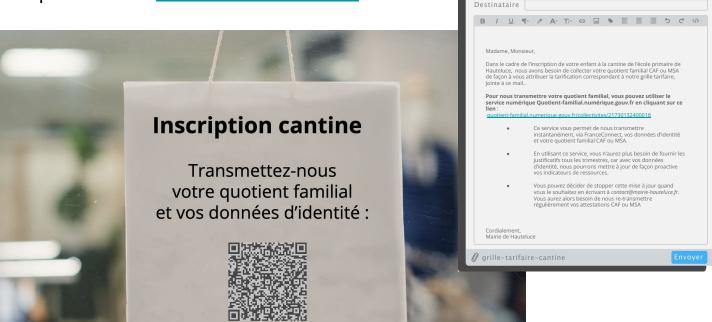
- Rendez-vous sur
 <u>https://quotient-familial.n</u>
 <u>umerique.gouv.fr</u>
- Sélectionnez la collectivité dans le menu déroulant et récupérez l'URL du site et le QR code en bas de la page :





4.c. Utiliser le kit de communication

Un kit avec des modèles et templates est disponible, ce kit est disponible sur <u>le site API Particulier</u>.





Nouveau message

Objet



5. Réconcilier les identités entre le formulaire QF et votre logiciel

5.a. Intégrer 2 façons de réconcilier les identités : Id interne ou données d'identité

Pour chaque télédossier Hubee, il est nécessaire pour votre logiciel de retrouver l'usager correspondant. Pour ce faire, **deux options de réconciliation sont nécessaires :**

Option 1 : via un ID interne

En tant qu'éditeur vous pouvez passer un ID interne à l'intérieur de l'URL du formulaire QF sur laquelle l'usager cliquera depuis son compte utilisateur.

Cet ID sera déposé dans le télédossier Hubee.

Cette option est à privilégier car elle assure une réconciliation directe avec votre logiciel.

Plus d'informations page suivante

Option 2 : via les données d'identité

- Nom de l'usager
- prénoms
- Sexe
- date de naissance et lieu de naissance
- identité des membres de la famille

Cette option est impérative pour identifier les usagers qui utiliseront un autre parcours que le compte utilisateur de la collectivité (service-public.fr, code QR etc.)



5.b. Réconciliation via ID interne

Pour utiliser la première méthode de réconciliation via ID interne, il faudra fournir deux paramètres dans l'URL sur laquelle l'usager cliquera pour rejoindre le formulaire, depuis votre logiciel :

Paramètre 1 : external_id

ID unique interne qui identifie l'usager.

Cet ID sera déposé dans le télédossier Hubee de l'usager pour vous permettre la réconciliation.

Paramètre 2 : redirect uri

URL de retour vers votre logiciel, qui sera proposée à l'usager à la fin de sa démarche sur le formulaire QF.



6. Prolongement des accès: guide pour vos clients

6.a. Qu'est-ce que le prolongement d'accès sur API Particulier ?

Pour accéder au service du formulaire national de transmission du QF, vos collectivités clientes ont toutes complété une demande d'habilitation à l'API Particulier. Cette habilitation leur a donné un accès au service et aux données de Quotient familial de l'API Particulier. Ces habilitations n'ont pas de date de péremption, elles restent valides dans les conditions mentionnées dans le contrat.

En revanche, par souci de protection des données personnelles, tous les jetons techniques d'API Particulier expirent tous les 18 mois. Ceux-ci sont prolongés automatiquement dès que l'utilisateur confirme son besoin et ses coordonnées en complétant un formulaire de prolongement.

Cette vérification intervient tous les 18 mois, vos collectivités clientes ont donc besoin de compléter un formulaire (2 minutes) tous les 18 mois.



6.b. Que se passe-t'il si la prolongation n'est pas effectuée ?

Au bout de 18 mois, sans prolongation de la part de votre collectivité cliente, son habilitation est toujours valide MAIS son jeton technique API Particulier est coupé. Le jeton API Particulier de votre collectivité cliente n'est pas utile pour faire fonctionner le formulaire, en revanche, il vous est indispensable pour faire les mises à jour du quotient familial depuis votre logiciel.

Concrètement, cela signifie que :

- le formulaire QF continue de fonctionner
- la mise à jour du QF depuis votre logiciel ne fonctionne plus
- la collectivité cliente doit au plus vite prolonger le jeton expiré



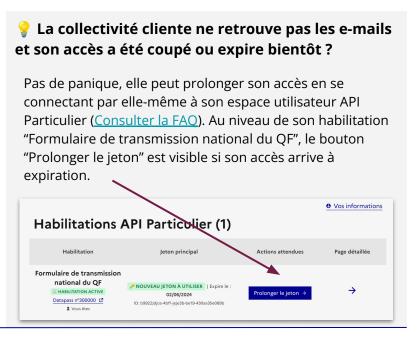
6.c. Prolonger le jeton API Particulier (1/2)

Plusieurs mails de relance envoyés à la collectivité

À compter de 3 mois avant l'expiration du jeton, plusieurs e-mails sont envoyés par API Particulier à la collectivité (adresse expéditeur : support@particulier.api.gouv.fr). En tant qu'éditeur et contact technique de l'habilitation, vous êtes en copie de ce mail.

◯ Ces mails contiennent un lien vers le formulaire de renouvellement.

⚠ Seule la personne de la collectivité ayant effectuée la demande initiale peut demander un prolongement des accès.



6.c. Prolonger le jeton API Particulier (2/2)

La collectivité complète le formulaire de prolongation

Le formulaire de prolongation permet au contact de la collectivité ayant fait la demande d'habilitation d'API Particulier d'indiquer si des changements sont intervenus depuis la demande :

• Si aucun changement n'est intervenu, le jeton est prolongé automatiquement de 18 mois à la suite de l'envoi du formulaire de prolongation.

 Si des changements sont intervenus, ce formulaire invite la collectivité à déposer rapidement une demande de modification de son habilitation. Cette demande sera traitée en priorité par les services instructeurs. Après validation, le jeton API Particulier est automatiquement prolongé de 18 mois.

♀ Une fois la démarche terminée, en tant qu'éditeur, vous n'avez rien à faire car le jeton est prolongé, c'est-à-dire que vous n'avez pas de changement de jeton à effectuer dans le logiciel.





7. Gestion du support des usagers finaux

7. API Particulier n'est pas en charge du support

API Particulier conserve, pendant 90 jours, deux informations permettant de s'assurer que les données complétées par l'usager ont bien été récupérées par votre système d'information :

- l'identifiant de la démarche formulaire QF, identifiant transmis à l'usager final au cours de sa démarche
- le statut du dossier, indiquant que les informations ont bien été reçues pas votre système d'information.

⚠ Le formulaire QF n'a pas pour vocation de gérer le support des usagers finaux, les demandes qui pourraient nous être envoyées vous seront retransmises.

